

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

| | | | |
|--------------------------------------|----------|--------|--------|
| CAHORS ville..... | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| LOT et Départements limitrophes..... | 3 fr. | 5 fr. | 9 fr. |
| Autres départements..... | 3 fr. 50 | 6 fr. | 11 fr. |

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

| | |
|--------------------------|----------|
| ANNONCES (la ligne)..... | 25 cent. |
| RÉCLAMES..... | 50 — |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Proposition Dangereuse

Voilà la représentation proportionnelle qui revient sur l'eau à la Chambre, sous les auspices de ses deux parrains parlementaires M. Charles Benoist et M. Flandin. Ces deux colonnes de la République trouvent notre système électoral trop simple. Ils tiennent à nous doter du régime auquel la Belgique doit tous les succès du gouvernement. Comme ce gouvernement est clérical, l'on comprend sans peine les raisons qui guident ces deux législateurs. Ils espèrent que les mêmes causes produiront les mêmes effets. Il est moins concevable que des républicains se laissent prendre au ramassis de sophismes par lesquels l'on prétend justifier cette innovation politique.

Quand les électeurs votent pour des candidats soit au scrutin de liste, soit au scrutin uninominal, ils savent en général ce qu'ils font. Ils savent tout au moins que leur bulletin assurera le succès de l'opinion qui a la majorité dans la circonscription. Avec les calculs compliqués d'une élection proportionnelle, ils ne se doutent point le plus souvent de la valeur qu'aura leur suffrage. On leur dit qu'ils contribuent à l'établissement d'un quotient électoral. La plupart d'entre eux veulent bien, sans savoir d'ailleurs de quoi il s'agit. Quand les mathématiciens ont achevé leurs comptes, ils apprennent des résultats qui les déroutent et les découragent. Rien ne peut pousser plus complètement à l'indifférence électorale, tellement il est naturel qu'on ne s'intéresse point à des combinaisons inaccessibles à la grande masse du public. Les cléricaux qui ont établi la représentation proportionnelle en Belgique, y tiennent parce qu'elle leur permet de se perpétuer au pouvoir contre le gré de la majorité réelle du pays. Mais l'impopularité du système dans les milieux libéraux n'est plus à démontrer. Si jamais cette majorité libérale parvient à se constituer à travers les mailles suspectes de la représentation proportionnelle, son premier soin sera d'en finir avec ce régime qui rend si facile les fraudes gouvernementales.

Il y a contre la représentation proportionnelle deux objections de fait qui en empêcheront pendant longtemps l'acclimatation en France. La première c'est qu'elle suppose des partis très petitement organisés et surtout très fortement disciplinés. Cette organisation et cette discipline sont incompatibles avec les besoins d'indépendance de notre corps électoral. Il n'admettra pas que des listes de candidature soient établies par un comité central aux décisions desquelles il n'aura plus qu'à se conformer. Personne ne soupçonne à quel degré de fantaisie il irait pour se soustraire à cette direction. Il ne laisserait peut-être même pas à ses adversaires le plaisir facile de décapiter la liste de leur parti ; il le ferait lui-même pour protester contre la direction qu'on prétend lui imprimer. Je défie bien M. Camille Pelletan ou M. Jaurès de se faire élire avec la représentation proportionnelle. Nous pourrions du reste assurer par les mêmes procédés la défaite de tous les chefs de la droite. Aucun parti ne serait sûr de pouvoir nommer ses chefs. Est-ce là un des bienfaits dont les amateurs de représentation proportionnelle poursuivent la réalisation.

En dehors des bizarreries et des impossibilités de son fonctionnement régulier en France, il y a pour la représentation proportionnelle un obstacle invincible chez nous. C'est le besoin de clarté et de simplicité qui est au fond de nos esprits. Les partisans de cette chinoiserie politique sont peu d'accord entr'eux sur son mode d'organisation, mais tous les systèmes sont également compliqués. Ils sont par cette raison frappés d'avance d'impopularité et jamais l'opinion publique n'acceptera un

système électoral dont nombre d'électeurs ne saisiraient pas le fonctionnement. C'est la difficulté insurmontable que rencontreront les apôtres de la représentation proportionnelle.

Le Congrès du parti radical et radical-socialiste s'est vigoureusement prononcé à Lille contre cette proposition chère aux partis en minorité. Ceux-ci espèrent tous qu'un nouveau régime électoral changerait la fortune politique de leur parti. Cette espérance n'est probablement qu'une illusion. Si elle était du reste réalisable, si les calculs mystérieux du décompte électoral permettaient à une minorité réelle de s'assurer une action prépondérante, cette constatation serait la condamnation la plus sévère de la représentation proportionnelle.

Le système simple actuellement en vigueur a donné des résultats dont la République ne peut que se louer. Il n'écrase aucun parti et assure en fait à chacun d'eux une représentation à peu près calculée sur son importance. Il permet l'entrée à la Chambre de tous les leaders d'un parti. Il ne mérite donc pas la réputation d'injustice qu'on veut lui faire. Les républicains n'ont aucune raison d'y renoncer. Ils seraient du reste bien naïfs de briser l'instrument excellent de leur victoire pour donner satisfaction aux réclamations sans fondement des vaincus.

Emile MORLOT,
Député de l'Aisne.

Chambre des Députés

Séance du 28 janvier 1907 (matin)
PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre a commencé l'examen du budget retour du Sénat.

M. Massabuau demande à M. Caillaux de faire une déclaration au sujet de la rente de façon à rassurer les rentiers.

M. Caillaux dit qu'il répondra lorsque le gouvernement aura déposé le projet d'impôt sur le revenu.

Les divers chapitres du ministère des finances sont adoptés.

Un amendement de M. Leygue, tendant à créer trois postes de conseillers à la cour de Toulouse est rejeté.

L'impôt sur les pianos repoussé par le Sénat est rétabli par la Chambre.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Une proposition de M. l'abbé Lemire sur le duel, est renvoyée à la commission de la réforme judiciaire.

La Chambre reprend l'examen du budget. Une discussion s'engage au sujet de la taxe sur les compagnies d'assurance : le texte précédemment voté par la Chambre est voté.

Sur les produits pharmaceutiques la taxe est fixée à 5 0/0 au lieu de 10 0/0.

L'ensemble du budget est adopté.
Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 28 janvier 1907

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat a tenu une très courte séance, au cours de laquelle il a adopté, en première lecture, après quelques explications de MM. Fortier, Courties et Doumergue, ministre du commerce, un projet relatif aux récompenses industrielles.

Voyant que le budget, ne revient pas de la Chambre, le Sénat s'ajourne à aujourd'hui à 2 heures.

MOTS DE LA FIN

Mauvais plaisant au théâtre.

Dernier entr'acte ; un sourire s'esquisse, une main va se tendre.

— N'oubliez pas l'ouvreuse, monsieur.

— Moi, vous oublier, madame ! Ah ! n'ayez crainte ! Je tiens même à ce que vous me donniez votre adresse... Nous échangerons des cartes postales.

EN RUSSIE

Les élections à la Douma

Voici les résultats connus pour les élections du premier degré : 1.231 délégués se décomposent ainsi ont été élus : divers partis de droite, 500 ; modérés, 453 ; constitutionnels démocrates, 35 ; socialistes, 238.

Sur les 632 délégués élus par les petits propriétaires, il y a 362 membres du clergé.

L'évacuation de la Mandchourie et l'opinion

Le *Novoté Vremia*, le *Retch*, la *Rouss le Slovo*, la *Gazette de la Bourse*, la *Stolitschnaïa Poïcha* approuvent vivement la décision du gouvernement d'évacuer la Mandchourie septentrionale avant le terme fixé par le traité de Portsmouth.

Ils y voient une preuve matérielle des intentions pacifiques du gouvernement et de sa confiance dans les mêmes intentions de la part du Japon comme une garantie de paix et d'affermissement des relations amicales avec le Japon et la Chine, et un témoignage heureux donné par le peuple russe de son renoncement définitif à la funeste politique d'aventures.

Les journaux ajoutent qu'ils espèrent que le Japon hâtera de son côté l'évacuation du sud de la Mandchourie, et que les négociations russo-japonaises seront facilitées encore davantage par ces bons procédés réciproques.

Journal suspendu

La Cour de justice a suspendu *La Strana* jusqu'à ce que soit rendu le jugement relatif à l'article de ce journal sur le rescrit impérial de M. Stolypine.

La famine dans les provinces

Les paysans affamés de la province de Saratov, pillent fréquemment les greniers des propriétaires et les dépôts publics de blé. Les journaux publient de nombreuses informations annonçant l'accroissement graduel de la famine.

Congrès des constitutionnels démocrates

Le parti constitutionnel démocratique tiendra vers le 26 février un Congrès en Finlande.

UN BON PLACEMENT

Nul n'a oublié l'histoire de cette très illustre personnalité militaire de la troisième République qui jadis, fut bien malencontreusement blessée... au cours d'une chasse présidentielle par un coup parti d'un fusil auguste.

Le Conseil d'Etat a en vendredi à statuer sur les suites d'une aventure presque semblable survenue, celle-là, il y a cent cinquante ans. En effet, la marquise de Champagne-Bouzey, unique descendante d'Yves-Jean-Baptiste de La Boissière de Chambors, est venue demander devant cette haute juridiction — à la suite du refus à elle opposé par le ministre des finances — la réversion de la pension annuelle de 6.000 livres jadis accordée à la veuve du sieur de La Boissière, tué à la chasse le 21 août 1755, par le dauphin, fils de Louis XV.

Le dauphin était, paraît-il, un fort médiocre tireur, et le roi crut devoir, par lettres patentes de 1757, accorder à la veuve et aux descendants de la victime une pension perpétuelle de 6.000 livres.

Au début de la Révolution, l'un des premiers soins de l'Assemblée constituante fut de supprimer toutes les pensions et grâces pécuniaires accordées avec une trop généreuse prodigalité sous l'ancien régime. La loi du 22 août 1790 supprima toutes les pensions anciennes.

A cette règle, trois exceptions seulement furent apportées. L'Assemblée décida de conserver « en leur entier » la pension reconnue à la famille du chevalier d'Assas, celle dont était titulaire le vaillant général Luckner,

et enfin celle dont les heureux bénéficiaires étaient la veuve et la descendance en ligne directe d'Yves de La Boissière de Chambors.

En 1903, les deux seuls descendants de la victime du dauphin étaient le comte de Sainte-Aldégonde et sa sœur, la marquise de Champagne-Bouzey. La République leur servait ponctuellement à chacun la moitié de la pension accordée à leur bis-aïeul, soit 3.000 fr. Le comte de Sainte-Aldégonde étant mort en 1903, l'administration des finances a émis la prétention de ne pas reverser sur la tête de sa sœur la moitié de la pension dont il était titulaire et a refusé de payer à celle-ci la totalité de ladite pension de 6.000 francs. La marquise de Champagne-Bouzey s'est en conséquence, pourvue devant le Conseil d'Etat. M. le commissaire du gouvernement Teissier, à l'audience publique de vendredi, a conclu à l'admission du pourvoi.

L'arrêt sera rendu à huitaine.

Les surprises du Métro

On mentionnait l'autre jour avec quelque surprise, à propos du dixième anniversaire de la mort de Verlaine, l'emploi modeste qu'occupe à la station métropolitaine de Villiers, le fils du poète, qui est là, simple surveillant. D'autres agents du Métro, que les parisiens coudoient tous les jours, ont aussi leur histoire. L'un d'eux qui est chef d'une des stations de la ligne Vincennes-Maillet, avait porté l'uniforme, l'épée et le bicorne de sous-préfet, avant de revêtir le veston bleu et de coiffer la casquette légèrement galonnée de sa fonction actuelle. Un autre aujourd'hui conducteur sur la ligne n° 2, fut substitué en province ; il ne requiert plus d'un coup de sifflet que le départ des trains. Un troisième, ancien traillieur sénégalais, prit une part brillante à nos campagnes coloniales, figura à l'Exposition de 1889, et trouva Paris si beau et les parisiennes si jolies, qu'il ne voulut plus retourner en Afrique. Il est naturellement noir comme la nuit et a sur tous ses collègues du tunnel enténébré du Métropolitain, l'avantage de la couleur locale.

UN PARI ORIGINAL

De Pétersbourg, dans l'Indiana :

« Un vieillard de quatre-vingt-cinq ans, connu sous le nom de oncle Button Smith, qui depuis cinquante ans ne s'était fait couper ni les cheveux ni la barbe, vient de confier sa tête au meilleur barbier de Pétersbourg et en est sorti rajeuni de vingt ans, tellement changé, que sa femme elle-même ne le reconnaissait pas. »

Maintenant, pourquoi oncle Button avait-il, durant un demi-siècle, délaissé la compagnie des perruquiers ? Tout simplement parce qu'il avait parié avec un ami, au cours d'une campagne électorale, que si son candidat n'était pas élu, il laisserait durant cinquante ans croître sa barbe et sa chevelure. Ces choses-là ne se voient qu'en Amérique ! »

La carte du Grand-Duc

Un dessoixante-douze grands-ducs, le plus proche parent du tzar, a coutume de se rendre une fois par semaine chez un des plus fameux restaurateurs de Moscou. La carte à payer de chacun de ses repas mentionne des objets de consommation d'une espèce toute particulière : des glaces en quantité prodigieuse... Ceci n'aurait rien d'extraordinaire si elles étaient à la vanille ou à la framboise, mais ce sont des glaces étamées. Le grand-duc est un convive un peu bruyant, qui manifeste sa joie de façon tout à fait spirituelle : à la fin de chaque repas, il projette toute la vaisselle dans les glaces qui, de haut en bas, couvrent les murs de la salle.

Voici un échantillon de ces cartes :
Réparation de tentures, rideaux, chaises cassées, un candélabre redore, Souper, avec casse.
Dîner, quinze personnes, avec casse.

Souper, huit personnes, avec casse.
Déjeuner, les tziganes, musique, avec casse.

Le grand-duc est adoré des marmitons, dispensés, grâce à lui de laver la vaisselle.

INFORMATIONS

Election législative à la Réunion

Voici les résultats de l'élection de la Réunion, qui a eu lieu hier.

Inscrits : 20.979 — Votants : 9.286.

Ont obtenu, MM :

le docteur Archambaud, progressiste 7.434 voix (Elu)
de Villèle, candidat catholique..... 914 »
Dussac, radical-socialiste..... 447 »

Il manque les résultats d'une petite commune qui ne peuvent changer le résultat final.

Il s'agissait de remplacer M. de Mahy.

Le Budget de 1907

La Commission du budget a tenu une séance qui a été consacrée à l'examen des modifications apportées par le Sénat au budget de l'exercice 1907.

Après l'audition du ministre des finances, la Commission a pris les résolutions suivantes : Elle a rejeté l'article 3 du texte du Sénat, sur les droits de vérification des poids et mesures ; elle a maintenu la taxe de 10 fr. sur les pianos ; elle a repris l'article relatif à la taxe sur les chasses gardées, avec une simple modification de rédaction ; elle a accepté le texte du Sénat, en ce qui concerne la publicité des émissions des valeurs des Sociétés françaises et étrangères.

Elle a ratifié le vote du Sénat repoussant la taxe sur les titres nobiliaires ; elle a adopté un texte nouveau en ce qui concerne la taxe sur les Compagnies d'assurance. Cette taxe est dégressive et elle est fixée à 20 fr. par million de capitaux assurés ; elle est abaissée à 15 fr. par million lorsque le montant des capitaux assurés s'élève de un à 2 milliards, et à 10 fr. par million au dessous d'un milliard de capitaux assurés.

La taxe sur les assurés votée par le Sénat a été repoussée par la Commission.

Le droit de timbre sur les timbres étrangers a été maintenu à deux pour cent, alors que le Sénat l'avait fixé à 1 fr. 50 pour cent.

En ce qui concerne la taxe sur les spécialités pharmaceutiques, la Commission a résolu de la maintenir. Toutefois elle a décidé que cette taxe serait fixée d'une manière uniforme au taux de cinq pour cent. Les produits fabriqués par les pharmaciens et vendus directement par ceux-ci au détail et sans publicité sont exempts de la taxe. La taxe sur les imprimés qui avait été disjointe de la loi de finances par le Sénat, y a été de nouveau incorporée par la Commission. L'article relatif au maximum des émoluments des percepteurs, rejeté par le Sénat a été également repris par la Commission.

Ces diverses décisions de la Commission doivent donner un supplément de recettes évalué à vingt millions.

La loi Dubief

Il y a quelque chose de changé dans le régime de nos aliénés, ou plutôt, il reste au Sénat à consacrer un changement complet dans notre législation à ce sujet.

La loi qui, en 1838, était faite pour 15.000 hospitalisés ne pouvait plus s'appliquer aux 100.000 malades soignés aujourd'hui dans les asiles tant publics que privés.

L'opinion publique s'était émue avec trop de violence et avec trop de fréquence pour permettre plus longtemps les abus du système actuel. On s'indignait en pensant qu'il pouvait suffire de la signature d'un médecin complaisant ou trompé, au bas d'un certificat quelconque, ou de la décision d'un préfet pour qu'un être sain d'esprit soit jeté dans un cabanon d'asile ; on savait d'autre part que la cupidité d'un directeur pouvait retenir au-delà de l'heure de la guérison un malade dont l'établissement tirait profit.

Dorénavant ces abus ne seront plus possibles et la séquestration à domicile elle-même sera surveillée. L'organisation des asiles sera transformée. Les médecins entreront davantage dans leur rôle de guérisseurs. Les inculpés malades qui, jusqu'ici étaient jetés dans les prisons alors qu'ils relèvent des hôpitaux, seront soustraits à la répression pénale. L'administration des biens des aliénés sera réglée en détail et avec intérêt par de nouvelles dispositions législatives.

De telles réformes sont à l'honneur de la Chambre actuelle qui a voulu en faire une réalité, de la Commission spéciale présidée avec talent par M. Jean Cruppi, de l'auteur rapporteur de la proposition de loi, M. le docteur Dubief, ancien directeur d'asile, ancien ministre, qui, depuis douze ans, a proposé au Parlement le vote de ces dispositions nouvelles.

Les Elections pour le Nouveau Reichstag

237 candidats sont élus définitivement ; il y a 160 ballotages.

Sont élus : 41 conservateurs, 10 du parti de l'empire, 18 Polonais, 89 du centre, 20 nationaux-libéraux, 6 progressistes, 1 de l'Union libérale, 29 socialistes, 1 du Mittelstand, 1 Danois, 10 sans parti et Alsaciens, 3 du parti de la réforme, 2 de la Fédération des paysans, 4 de l'Union économique, 2 démocrates allemands.

Sont en ballottage : 29 conservateurs, 19 du parti de l'empire, 5 Polonais, 31 du centre, 58 nationaux-libéraux, 27 progressistes, 12 de l'Union libérale, 92 socialistes, 2 du Mittelstand, 3 libéraux indépendants, 4 Guelfes, 4 sans parti, 3 antisémites, 8 de la Fédération des paysans, 12 de l'Union économique, 11 démocrates allemands.

Suivant une statistique officielle, les conservateurs gagnent 7 sièges et en perdent 2. Le parti de l'empire gagne 2 sièges et en perd 4. Les Polonais gagnent 2 sièges. Le centre gagne 2 sièges et en perd 4. Les nationaux-libéraux gagnent 9 sièges et en perdent 9. Les progressistes gagnent 4 sièges et en perdent 2. Les socialistes gagnent 1 siège et en perdent 20. Les Guelfes perdent 3 sièges. L'Union économique gagne 1 siège et en perd 1. Le Mittelstand gagne 1 siège. Les libéraux indépendants gagnent 1 siège. Les sans-parti gagnent 1 siège et en perdent 1. Les antisémites perdent 2 sièges. La Fédération des paysans perd 1 siège.

Petites Nouvelles

M. Chéron sous-secrétaire d'Etat à la guerre, s'est rendu à Vannes où il a visité le magasin d'habillement militaire.

M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes a inauguré dimanche le tramway de Mondoubleau à Vendôme : un banquet a eu lieu à la suite de la cérémonie.

M. Doumergue ministre du commerce a présidé dimanche à Tours, le banquet de la section tourangelle du comité du commerce et de l'industrie.

L'Allemagne a célébré dimanche avec le cérémonial accoutumé, l'anniversaire de l'empereur Guillaume II, qui accomplit sa 42^e année.

Quatre descentes de police ont été opérées dimanche à Paris, dans des salles de jeu.

L'Abbé Delarue est en ce moment

à Bruxelles dans un couvent : il apprend l'anglais et se dispose à partir pour le Canada où il évangélisera les derniers Peaux-Rouges.

CHRONIQUE LOCALE

Permissionnaires

Le général commandant le 17^e corps d'armée adresse la circulaire suivante aux chefs de corps :

Un nombre relativement élevé de militaires du 17^e corps d'armée, permissionnaires de quarante-huit heures ou de trois jours, partis de leur corps en bonne santé, sont tombés malades en arrivant dans leurs foyers, atteints pour la plupart d'affections pulmonaires ; trois d'entre eux ont succombé malheureusement.

Il n'est pas douteux que ces hommes ont contracté en cours de route le germe de la maladie. C'est un refroidissement résultant de longs trajets en chemin de fer, ou consécutifs à de longues heures d'attente la nuit dans les gares, ou à des trajets en voiture, qu'il faut attribuer la cause des affections qu'ils ont contractées.

Afin d'éviter le retour d'aussi regrettables accidents, le général commandant le 17^e corps d'armée prescrit qu'à l'avenir, durant la mauvaise saison, il ne sera plus accordé de permissions, sauf pour des motifs impérieux et exceptionnels, aux hommes ayant à faire, pour se rendre à destination, de longs parcours de nuit avec séjour prolongé dans les gares ou trajets en voiture.

Tout homme sollicitant une permission de cette nature devra faire connaître les conditions matérielles du voyage qu'il aura à effectuer ; l'autorité chargée de statuer aura ainsi les éléments d'appréciation qui lui permettront de prendre une décision en toute connaissance de cause. Ces déclarations seront contrôlées avec soin et tout homme qui donnerait des indications inexacts en serait rendu disciplinairement responsable.

CAHORS

IL EN VEUT !

Nous lisons dans la *Dépêche* de lundi :

IL N'EN VEUT PAS

Des amis de M. Munin-Bourdin annoncent avec fracas que le député de Cahors, outre de l'obligation où le met le vote de ses collègues d'amarger au budget pour six mille francs de plus entend faire profiter les pauvres de l'arrondissement de Cahors d'une somme qu'il rougirait de dépenser pour ses propres besoins.

Certes, le geste est beau, et nous devons reconnaître que M. Munin-Bourdin, s'il va jusqu'au bout de son généreux dessein, aura mis d'accord ses déclarations avec ses actes et bien mérité des bureaux de bienfaisance.

Maintenant vous savez, je suis un peu sceptique.

Il n'est pas impossible que les chauds partisans de M. Munin-Bourdin lui aient prêté, pour le grandir aux yeux des foules, une intention magnifique, mais qu'il n'eût jamais.

Et, en ce cas, dam ! la gaffe serait vraiment d'une jolie taille !

Si M. Bourdin, aussi bien que ses collègues en réaction MM. Rey et Bérard, distribuaient le supplément de l'indemnité parlementaire, il ferait preuve de logique solide.

Il a voté contre l'augmentation de l'indemnité ; il devrait refuser de la paiper.

Cependant moins heureux que notre excellent confrère Louis Cathary, nous avouons n'avoir point entendu les amis des trois élus réactionnaires dire que ceux-ci sont disposés à faire profiter les bureaux de bienfaisance des 6.000 francs maudits !

Dès lors on comprendra que nous restions sceptiques à l'endroit du « généreux dessein. »

Il en veut, ils en veulent.

L. B.

La Question du Gaz

Nous apprenons que M. le préfet du Lot a donné son approbation au projet de traité entre la Ville et la Compagnie du Gaz.

C'est enfin chose définitivement réglée : à partir du 1^{er} janvier 1907, les cadurciens ne paieront plus le gaz qu'à raison de 0 fr. 20 le mètre cube au lieu de 0 fr. 30.

Après de nombreuses démarches, de longues discussions, les desirs formulés par les commerçants sont réalisés, et chacun reconnaît bien, en lisant le traité que nous avons publié *in-extenso*, dans nos colonnes, que l'opération n'est pas mauvaise ni pour la ville ni pour les particuliers.

La municipalité qui a conclu ce traité, a droit, une fois de plus à de vifs éloges et remerciements.

Comité radical et radical-socialiste

Les membres déjà inscrits au Comité qui ont bien voulu à la dernière réunion se charger de distribuer des cartes à ceux qui leur en feraient la demande, sont priés d'observer que le Comité d'arrondissement ne peut inscrire directement aucun membre d'une commune où il existe déjà un Comité organisé.

Pour avoir droit à cette inscription et à une carte de membre titulaire, il faut être présenté par le Comité communal ou cantonal. Toute demande n'arrivant pas par cette voie, sera retournée au Comité communal pour avis.

Ceux qui ont bien voulu se charger de la distribution de cartes tiendront compte de cette réserve en ne les distribuant qu'à des électeurs de leur commune.

La Commission.

Médaille de bronze

Aux termes d'un rapport présenté par le ministre de l'intérieur, une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement a été décernée à M. Granité (Joseph-André) tapissier à Figeac qui le 31 juillet 1906 s'est distingué en maîtrisant un cheval emporté attelé à une voiture.

Médailles d'honneur

Par arrêté du ministre du commerce et de l'industrie, des médailles d'honneur ont été décernées à :

M. Bernadou (Victor), employé à la C^e du gaz à Cahors.

M^{me} Cavalié (Hortense) contremaîtresse dans la maison Lugan, de Luzech.

M. Marty (Louis-Frédéric) ouvrier cordonnier dans la maison Lajoie à Grézels.

M. Saulou (Alexandre) employé retraité de la C^e d'Orléans à Puy-l'Évêque.

Assistance gratuite

Les Commissions administratives des bureaux de bienfaisance ont été appelées ces jours derniers à élire un délégué par canton pour assurer le service de l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables indigents.

Voici le résultat de ces élections :

— Enfin, il est sauvé, dit-elle. Mais essayer d'humilier un homme comme vous !

— Attends-moi, ma petite.

Quand le docteur revint chez madame de Portenduère, il y trouva Dionis, accompagné de MM. Bongrand et Levrault, le maire, témoins exigés par la loi pour la validité des actes passés dans les communes où il n'existe qu'un notaire. Minoret prit à part M. Dionis, et lui dit un mot à l'oreille, après lequel le notaire fit la lecture de l'obligation : madame de Portenduère y donnait une hypothèque sur tous ses biens jusqu'au remboursement des cent mille francs prêtés par le docteur au vicomte, et les intérêts y étaient stipulés à cinq pour cent. A la lecture de cette clause, le curé regarda Minoret, qui répondit à l'abbé par un léger coup de tête approbatif. Le pauvre prêtre alla dire à l'oreille de sa pénitente quelques mots auxquels elle répondit à mi-voix :

— Je ne veux rien devoir à ces gens-là.

— Ma mère, monsieur, me laisse le beau rôle, dit Savinien au docteur ; elle vous rendra tout l'argent et me charge de la reconnaissance.

— Mais il vous faudra trouver onze mille francs la première année, à cause des frais du contrat, reprit le curé.

— Monsieur, dit Minoret à Dionis, comme monsieur et madame de Porten-

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Canton de Cahors (nord)

Votants : 29.

MM. Carlin, adj. au maire, 9 voix.

Combarieu, arch. hon. 9 —

M. Combarieu, par le bénéfice de l'âge est élu délégué.

Canton de Cahors (sud)

Votants : 28.

M. Darquier, maire, 19 voix.

Canton de Castelnau

Votants : 37.

M. Lacaze, avocat à Cahors, maire de St-Paul-Labouffie, 36 voix.

Canton de Catus

Votants : 88.

M. le docteur Lacombe, maire de Catus, 70 voix.

Canton de Cazals

Votants : 53.

M. le docteur Calmeilles, maire de Cazals, 22 voix.

Canton de Lalbenque

Votants : 71.

M. Guilhem, maire de Lalbenque, 60 voix.

Canton de Lauzès

Votants : 57.

M. Delfour, maire de Lauzès, 57 voix.

Canton de Limogne

Votants : 73.

M. Espinasse, négociant à Limogne, 50 voix.

Canton de Luzech

Votants : 81.

M. Lugan, maire de Luzech, 34 voix.

Canton de Montcuq

Votants : 95.

M. le docteur Peindaries, à Montcuq, 87 voix.

Canton de Puy-l'Évêque

Votants : 90.

M. Combes, ex-instituteur à Puy-l'Évêque, 68 voix.

Canton de St-Géry

Votants : 35.

M. Cayla, maire de St-Géry, 28 voix.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Canton de Breténoux

Votants : 95.

M. Cabanes Armand, maître d'hôtel à Breténoux, 72 voix.

Canton de Cajarc

Votants : 80.

M. Mirabel à Cajarc, 63 voix.

Canton de Figeac (Est)

Votants : 73.

M. Cavarroc, conducteur à Figeac, 68 voix.

Canton de Figeac (Ouest)

Votants : 60.

M. Nigou Louis, conducteur des Ponts et Chaussées, 60 voix.

Canton de Lacapelle-Marival

Votants : 103.

M. Lacam, suppléant du juge de paix, 46 voix.

Canton de Latronquière

Votants : 70.

M. Vic, maire de Souzevray, 59 voix.

Canton de Livernon

Votants : 81.

M. Vayssié, notaire à Livernon, 63 voix.

Canton de Saint-Jéré

Votants : 83.

M. Vayrac, deuxième adjoint à St-Céré, 65 voix.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Canton de Gourdon

Votants : 54.

M. Linol, maire, 46 voix.

Canton de Gramat

Votants : 67.

M. le docteur Souilhé, à Gramat, 38 voix.

Canton de Labastide-Murat

Votants : 49.

M. Valette, maître d'hôtel, à Labastide, 36 voix.

Canton de Martel

Votants : 61.

M. Roussel, négociant à Martel, 57 voix.

Canton de Payrac

Votants : 45.

M. Delmas, notaire à Payrac, 35 voix.

Canton de Saint-Germain

Votants : 57.

M. Coulon, adjoint au maire de St-Germain, 38 voix.

Canton de Salviac

Votants : 22.

M. Costes, maire de Salviac, 14 voix.

Canton de Souillac

Votants : 43.

M. Claret, adjoint au maire de Souillac, 43 voix.

Canton de Vayrac

Votants : 43.

M. Fresquet, agent-voyer, 31 voix.

Prestation de serment

Mardi, devant le tribunal, a eu lieu la prestation de serment des nouveaux juges consulaires : MM. Dulac, Lasserre et Pagès.

Mairie de Cahors

Avis aux propriétaires, agriculteurs, jardiniers et vigneron

L'Administration municipale a l'honneur de prévenir tous ceux que la vente des fumiers provenant des immondices de la ville de Cahors pourraient intéresser, que ces fumiers déposés sur les Allées des Soupirs, divisés en 16 lots, seront vendus le mardi, 5 février 1907, aux plus offrants et derniers enchérisseurs.

La vente se fera sur les lieux à 2 heures de l'après-midi.

Il sera perçu un dixième en sus pour les frais.

Le délai accordé pour l'enlèvement des dits fumiers sera de 20 jours à dater du jour de l'adjudication.

Conférence publique

Lundi soir a eu lieu au théâtre de Cahors une conférence publique et gratuite donnée par M. Joly, membre de l'Institut.

A cette réunion présidée par M. Martin, avocat, assisté de M. Xavier Gisbert et Redon, avocats assistaient 4 à 500 citoyens devant lesquels le conférencier a parlé « de l'état de la criminalité en France. »

Il a cité divers faits de perversité de la jeunesse, mais tout en faisant constater le mal, il n'a indiqué aucun remède.

Après quelques questions par M. Ilbert, la séance a été levée à 10 heures.

Les Enfants du Quercy

Au Grand-Hôtel et Tivollier, rue de Metz, a eu lieu, dimanche soir, la fête annuelle de la société amicale et philanthropique des Enfants du Quercy.

Le banquet a été servi à sept heures précises, dans la grande salle du premier étage, il était présidé par M. Dulac, remplaçant le sympathique docteur Maynard retenu loin de Toulouse par la maladie. A la table d'honneur, avaient pris place : MM. Ramet, vice-président du tribunal civil ; Limes, agent-voyer en chef ; Talou, conseiller général du Lot et le commandant territorial Petit, tous deux vice-présidents de la société ; J. Thinières, trésorier ; R. Thinières, secrétaire ; Maranzat, commissaire de police, etc.

Quand on eut versé le mousses dans les coupes, M. Dulac rappela en termes délicats les services rendus au groupement philanthropique et

amical des Quercinois de Toulouse par le docteur Maynard, qui a conservé la présidence de la société pendant six années.

Il s'est félicité ensuite de la prospérité croissante de la Société qui compte huit ans d'existence, et, après avoir excusé l'absence de MM. Halberg, professeur à la Faculté des lettres ; Dubuisson directeur de l'asile départemental d'aliénés ; Cocula, sénateur ; Dardenne, ancien directeur des postes et télégraphes et de quelques autres sociétaires, M. Dulac a souhaité cordialement la bienvenue aux nouveaux vice-présidents, à ses hôtes, à la presse et porté un toast plein d'envoies à la patrie quercinoise et à Toulouse.

La fraternité de cette réunion inspire ensuite à M. Talou, conseiller général, d'aimables paroles à l'adresse de la presse toulousaine.

Un sociétaire M. Veschambe, porte un toast applaudi à la bonne camaraderie des enfants du Quercy et formule le souhait qu'un bon esprit mutualiste souffle dans la société.

Enfin notre excellent camarade et ami Louis Ariste, exprime avec une vive courtoisie la gratitude de la presse toulousaine à l'égard des enfants du Quercy.

A neuf heures, le café est servi, et, un quart d'heure plus tard, le bal organisé à l'intention des familles des sociétaires et de leurs amis, est brillamment inauguré ; on danse ferme alors pour ne se reposer qu'au-delà de minuit.

Concours des Postes

Sur 33 candidats du Lot qui ont pris part au concours des Postes, les 11 et 12 octobre 1906, 4 ont été reçus :

Ce sont :

M. Lherm J.-B. de Lacamdourcet, avec le numéro 39.

M. Sabatié Paul-Jean, de Cahors, avec le numéro 494.

M. Lafon Emile-Marcel, de Figeac, avec le numéro 512.

M. Calvet Paul-Jean, de Cahors, avec le numéro 614.

Postes

Le bureau de poste concédé à la commune de Fontanes, sera mis en activité le 1^{er} février 1907.

Il desservira les communes de Fontanes, de Montdoumerc et de St-Paul-Labouffie.

En conséquence à partir du 31 janvier, les objets de correspondance à destination :

de Fontanes ne seront plus portés par Lalbenque ;

de Montdoumerc seront portés par Fontanes et non par Lalbenque ;

de Saint-Paul-Labouffie seront portés par Fontanes et non par Castelnau-Montrair.

Vétérans des armées de terre et de mer

Les membres de la 580^e section, de Cahors se sont réunis dimanche dernier, dans une salle de la Mairie, pour la tenue de leur assemblée trimestrielle.

Après l'expédition des questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Président propose la création d'une caisse, destinée à venir en aide à la veuve ou aux orphelins des camarades décédés. L'assemblée n'ayant pas voulu trancher la question, a décidé de nommer une commission de cinq membres qui devra fournir un rapport à la prochaine réunion.

M. le Président a ensuite fait connaître que quatre membres de la section avaient été admis à la retraite à la date du premier janvier 1907. Ce sont MM. Lagarde, Sembel, Gaubert et Liauzu. Déjà M. Bourdelles en jouissait depuis un an, c'est donc cinq retraités que compte la 580^e section.

Avant de lever la séance M. le Pré-

sident propose à l'assemblée de décider qu'à l'avenir tout membre qui ne se rendrait pas aux réunions obligatoires serait mis à l'amende, et que le Trésorier ne devrait pas accepter le montant de sa cotisation, avant le paiement de celle-ci. Il ne sera plus, en outre, accepté d'excuses que si elles sont sérieusement motivées.

Arrestation

Cette nuit les agents de service ont arrêté le sieur Cach Emile, 28 ans au moment où il offrait au sieur Adrien Edouard, débitant rue de la Halle, 4 poules dont il n'a pu faire connaître la provenance.

Cach interrogé par M. le commissaire de police, a nié avoir volé les poules.

L'emploi du temps fourni par Cach, ayant été reconnu inexact et la possession des poules ayant paru suspecte, Cach a été conduit devant le procureur de la République.

Les recherches pour découvrir le propriétaire victime du vol ont été vaines.

M. Berty, commissaire de police prie les personnes qui auraient constaté la disparition de volailles de vouloir bien en faire la déclaration.

Tribunal correctionnel

Audience du 28 janvier 1907

CHASSE

C... Urbain, 34 ans, cultivateur à Limogne, a chassé sans permis, 25 francs d'amende.

VIOLENCES

Magnaud Antoine, 41 ans, sergent retraité à Brive, violences et menaces de mort sur Eugénie Villard, épouse Magnaud, sa belle-sœur, limonadière à Puy-l'Évêque, est condamné par défaut à 1 mois de prison (sursis).

VAGABONDAGE

Renaudy Claude, 34 ans, coiffeur, originaire de Charbonnières (Saône-et-Loire) sans domicile fixe est condamné à 24 heures de prison pour vagabondage.

Lozes Bernard, 39 ans, terrassier, originaire de St-Gaudens, sans domicile fixe, 15 jours de prison pour vagabondage et mendicité.

Gagnerie Charles, âgé de 35 ans, sans profession, sans domicile fixe, originaire de la Bazoge, (Sarthe), pour vagabondage et mendicité, 15 jours de prison.

Théâtre de Cahors

BIRIBI

C'est Mercredi 30 courant qu'aura lieu au Théâtre Municipal, la représentation de BIRIBI et de CHEZ LES ZOAQUES, par la troupe si habilement administrée par M. Daurely. Tous les soirs ont été apportés pour que les costumes, les accessoires, les armes soient d'une exactitude rigoureuse. La troupe a répété à Paris sous les yeux des auteurs. Rien n'a été négligé pour donner au public la restitution exacte des bagnes africains.

Tout le monde voudra voir BIRIBI cette œuvre puissante, terrifiante par moments, qui n'est pas une pièce d'imagination, puisque, toutes les scènes ont été vécues. C'est en foule que le public viendra pour se rendre compte et s'il pleure à BIRIBI, nous lui promettons que ses larmes seront vite séchées par la délicieuse comédie de Sacha Guity qui l'on a nommé CHEZ LES ZOAQUES.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 28 janvier, 1 h. 50 s.

Un coup de grisou

Un coup de grisou s'est produit dans la fosse numéro 3 des mines de Liévin.

PEUILLETON DU Journal du Lot 24

URSULE MIROULT

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

LA SUCCESSION DE MINORET

— Je ne sais pas, madame, dit alors Savinien à sa mère, si mademoiselle Ursule souffre, mais je sais que vous me mettez au supplice.

En attendant ce mot arraché par les façons de sa mère à ce généreux jeune homme, Ursule pâlit et pria madame de Portenduère de l'excuser ; elle se leva, prit le bras de son tuteur, salua, sortit, revint chez elle, entra précipitamment dans le salon de son parrain, où elle s'assit près de son piano, mit sa tête dans ses mains et fondit en larmes.

— Pourquoi ne laisses-tu pas la conduite de tes sentiments à ma vieille expérience, cruelle enfant ?... s'écria le docteur au désespoir. Les nobles ne se croient jamais obligés par nous autres bourgeois. En les servant, nous faisons notre devoir, voilà tout. D'ailleurs, la vieille dame a vu que Savinien te regardait avec plaisir ; elle a peur qu'il ne t'aime.

VOUS QUE TORTURE LA BRONCHITE



LA PREUVE Paris, 5 Janvier 1905.—
« Depuis quelques années, ma fillelette avait régulièrement chaque hiver bronchite sur bronchite. J'essayai le traitement à l'Emulsion Scott; immédiatement mon enfant se trouva mieux et fut bientôt rétablie. J'ajoutai que ma fille aime beaucoup l'Emulsion Scott. »—Mme A. Valiot, Sage-Femme, 16, Rue St-Ferdinand.

LE POURQUOI Rien de surprenant à ce que l'Emulsion Scott soit aussi efficace. On a pris une peine infinie et dépensé des sommes considérables à perfectionner un remarquable procédé qui, transformant l'huile de foie de morue en Emulsion Scott, l'a rendue parfaitement savoureuse et digestible pour l'organisme le plus délicat, celui même des bébés. La formule en est parfaite et hautement appréciée des Docteurs. Pour être sûr de guérir, réclamez donc toujours bien le véritable flacon Scott avec sa marque « le Pêcheur et la morue ». Prix unique en toutes pharmacies: 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Echantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

Bibliographie

Enigmes de votre Librairie et Marchand de Journaux.

“SELECTA”

LE PLUS BEAU JOURNAL DU MONDE

Sommaire du n° 8

Pourquoi M. Rostand a-t-il dénaté l'histoire?

Quelques documents sur son héros qu'il a injustement nommé Cyrano, de Bergerac et fait cadet de Gascogne.

Les rois tirent leur galette, par Malglaide, Abd-El-Aziz et le Maroc par X...

Littérature:

Réurrection, par Paul Bourget.

Une conquête de la science, par J. H. Rosny.

Ballade du rôdeur de Paris, par Jean Richepin.

Un rétrograde, par François de Nion.

A travers le rêve: Adrien d'automne, par P. C.

Par la Volonté et par la Grâce, roman inédit de Pierre Valdaque, (32 pages encartées dans le numéro).

Revue de la Quinzaine: M. Ribot et l'Académie française.

La mort du Schah de Perse.

La mort de Ferdinand Brunetiere.

La catastrophe de Dundee.

Magazine:

4 pages: Les faits saillants du monde entier.

Musique:

Première Gavotte, par Hedwige de Cardoso Bensabat.

La vie: Nos Interviews.

Mlle de Gauban du Mont, par Renée d'Anjou.

Chronique des Elegances, par Mme Camille Duguet, avec dessins inédits de Fournery, Soulié, Driant, etc.

Pièces et Toilettes.

La Mode pratique.

Les Sports:

Automobile: 16 pages encartées: Cours d'Automobile et de traction sur routes.

Cyclisme:

Les Championnats du Vélodrome d'Hiver.

La Course des Six Jours de New-York.

Athlétisme: Matchs de Football-Rugby.

Cross-Country.

Hippisme.

Impressions musicales: Mme Butterfly, par Gaston Lemaire.

Les Théâtres: La Savelli chez Réjane, par Xaintraillès.

Les livres, par St-Mégrin.

Echos.

La Maison.

Mots pour rire.

Récréations et Concours.

L'Asomnie: Causerie médicale du Docteur Montin.

Le Numéro: 1 fr. 50

SELECTA est le seul journal qui donne, avec sa collection complète.

UN BON DE 50 FRANCS

de marchandises, au choix, à tout nouvel abonné d'un an.

Paris, 36 fr.; Départements, 38 fr.; Etranger, 48 fr. 31, Avenus de l'Opéra, Paris.

Bulletin Financier

Paris, le 28 janvier.

La semaine débute bien, nous constatons au début de la séance d'aujourd'hui une reprise générale. Il faut certainement attribuer ce mouvement de reprise à la hausse de la Rente française qui, sur les déclarations rassurantes faites ce matin à la Chambre des députés par M. Caillaux, passe de 94,57 à 94,85.

Les fonds russes qui ont des demandes s'inscrivent en notable plus-value: le 3 0/0 1891 à 64; le 1896 à 63,90 et le Consolidé à 78,05.

Ch. CHAMPARNAUD.

et, les ayant peints — ceci pour l'effet — l'un en bleu, l'autre en rouge, le troisième en vert et le quatrième en jaune, il les transporta dans sa propriété, à quelques lieues de la ville. — Je ferai deux ou trois fois le tour de mon champ en volant, histoire de voir comment ça marche, pensait-il. Arrivé dans sa propriété il avisa le haut d'un talus, y grimpa ses manières de corfs-volants, se les attacha aux pieds et aux mains, se recueillit quelques secondes, poussa, comme il est d'usage, un retentissant: Lâchez tout! et s'élança. Hélas! Il n'avait pas remarqué qu'au bas du talus il y avait un grand buisson. Il y tomba piteusement et tout égratigné, plein de meurtrissures, en sortit à grand peine...

Or, en entendant, dans la solitude de la campagne, ce cri formidable: Lâchez tout! une pauvre fille nommée Pélégie, qui gardait ses brebis dans le pré voisin, leva la tête et vit... Oh! ce qu'elle vit! Quelque chose d'effrayant tombant du ciel, quelque chose de rouge, vert, bleu, jaune, quelque chose de surhumain. Elle se mit à trembler, ferma les yeux, s'agenouilla.

Tard, dans la soirée, toute la ville fut émue par une nouvelle sensationnelle. Là, tout près, à quelques lieues, une simple fille avait eu des visions. — Comment s'appelle-t-elle demandait-on avidement. — Pélégie. Elle a entendu des voix dans le ciel.

Mais ce que les voix avaient dit, on ne le savait pas encore. Le curé de la paroisse Ste-Ursule qui jalousait sourdement l'archiprêtre de St-Saturnin, laissait courir le bruit anonyme de révélations désobéissantes pour ce dernier.

A propos de la nature de l'Apparition, une discussion chaude s'engagea au Cercle. Roudeyrac, le conservateur des hypothèques, voulait que ce fut Ste Catherine parce que celle-ci se manifeste de préférence aux vierges, et Cabestan, le notaire, prétendait que c'était St Germain pour je ne sais plus quelles raisons.

Toute la nuit on disputa sur ce sujet.

Le lendemain on alla en foule à la maison de la visionnaire. Elle avait le visage très pâle et des yeux glauques démesurément agrandis. On la questionna:

— C'est bien une sainte que tu as vue, Pélégie?

— Oui, oui...

— Et que t'a dit sa voix?

— Ah! ah! ah! Elle fut prise d'un rire nerveux et c'est tout ce qu'on en put tirer.

On s'échauffa de plus en plus. Au bout de quelques jours on précisa certains points. Où avait-on trouvé Pélégie? En prière, dans le pré, non loin d'une source...

— Parbleu, émit quelqu'un, la chose n'est pas si rare. Souvent des apparitions ont lieu près des fontaines et dès lors l'eau de ces fontaines jouit d'un pouvoir miraculeux.

Le mystère s'éclaircissait. On questionna de nouveau Pélégie.

— Pélégie, ma fille, la voix ne parlait-elle pas de la source?

— Oui, oui...

On crut remarquer qu'à ce moment, une lueur surnaturelle brillait dans ses yeux. Il ne restait plus aucun doute, la Sainte devait avoir dit:

— Pélégie, par ta volonté l'eau de la source accomplira des miracles.

Or, la bienheureuse fille avait-elle usé de son pouvoir? On lui demanda:

— Pélégie, veux-tu que l'eau de la source accomplisse des miracles? Et elle répondit:

— Oui, oui...

Le lendemain, des bigotes ayant bu de cette eau, déclarèrent qu'elle possédait des propriétés purgatives; mais bientôt on lui en découvrit de miraculeuses et l'on affirma qu'elle était salutaire aux malades. Des gens qui souffraient en prirent et dirent être soulagés. Peu à peu sa renommée s'accrut de telle sorte que des médecins la recommandèrent. Des hommes et des femmes vinrent en grand nombre boire à la source et, plus tard, des infirmes, des estropiés et des malheureux couverts de plaies inguérissables, dans l'espoir d'un miracle. On dit même que Bonafoux — lequel ignora toujours qu'il fut l'Apparition de Pélégie — victime un jour d'un grave accident au cours d'un de ses essais, se fit apporter de cette eau merveilleuse.

Mais voici que le pré au milieu duquel elle jaillissait se couvrit de larges bâtiments destinés à abriter les pèlerins. Sur les terrains d'alentours des boutiques s'ouvrirent où se débattaient des souvenirs et des objets qui devaient porter bonheur. Une ville se forma qui se peupla de marchands.

Quelques années après, Pélégie qui s'était retirée dans un couvent, mourut. Son nom fut sanctifié et donné à la source.

Et voilà la très véridique histoire de l'eau de Ste-Pélégie.

Il fait bon discuter quand on est sûr de bien dîner le lendemain et les jours suivants. Il n'en est pas de même pour celui qui en se réveillant d'un long sommeil de fatigue, ignore si ses enfants pourront manger à la date de ce jour qui vient de poindre!

Encore une phrase qui va te couper quelques tisons de plus, et moi, hélas! quelques tisons de moins!

Enfin!...

Tu comprends comme moi que la société est mal faite. A cela on ne peut rien; ce n'est que petit à petit que le progrès peut pénétrer dans la masse qui s'appelle tout le monde, et y apporter un peu de bien-être.

Ce qui est décourageant, c'est qu'à l'heure on a un goût très prononcé pour autre chose que ce que préconisait Clemenceau au banquet du comité républicain du Commerce et de l'Industrie:

Mais la bourgeoisie elle-même va être remplacée au pouvoir, par une autre puissance; cette puissance c'est la démocratie.

Je serais heureuse de voir le comité de l'Union s'ériger en comité démocratique; et toi! ne serais-tu pas content de voir les heureux de l'Union faire une petite moue au principe bourgeois, pour faire, suivant l'expression d'une de mes cousines, une petite risette au principe démocratique?

Voyons, ma tante Claire, suis-je mauvaise en disant cela, et n'est-ce pas un petit cœur fermement républicain qui me dicte ces quelques mots?

Je m'arrête. Ce décevant comité qui fait son possible pour ne pas se républicaniser, me fait oublier que j'ai froid à l'âme, pendant que tu sue aux enfers. Comme tout est mal fait quand même!

Etant encore un tout petit brin jolie, j'envoie à ton patron M. le Démon, ma photographie avec quelques mots l'assurant que s'il veut mettre moins de braise sous ton gril, je pourrais être le plus tard possible une de ses clientes.

Réponds-moi pour dimanche, et dis-moi si pour ce beau trait, tu n'aimeras pas un peu plus celle que tu appelles:

Ta bonne et douce

CLAIRETTE.

VARIÉTÉS

L'EAU DE SAINTE PELAGIE

— Alors je me suis dit: Les oiseaux volent, pourquoi toi Bonafoux tu ne volerais pas? Que te manque-t-il? Tiens, des ailes. Donc mets-toi des ailes et tu voleras.

Sans plus de phrases, Bonafoux annonça en plein Cercle qu'avant un mois, il allait faire un grand voyage dans les airs.

Par toute la ville Bonafoux, receveur de l'enregistrement en retraite, était bien connu pour ses desseins aventureux. Sur sa table s'alignaient les ouvrages de Jules Verne, et le brave homme s'était maintes fois exalté à la lecture de « Vingt mille lieues sous les mers ». Il arriva même qu'une nuit, sa femme intriguée par ses longues veilles, se leva sans bruit, entra ouvrit la porte du cabinet de travail et le surprit, monté sur une chaise, un livre à la main, déclamant et gesticulant.

— Tu es fou mon pauvre ami, lui dit-elle. Mais, sublime, il lui répondit:

— Enfant! Et elle n'insista pas.

Ce jour là, ayant affirmé bien haut à tous les membres du Cercle enthousiastes, son intention de s'en aller à travers l'espace, l'ancien receveur de l'enregistrement rentra chez lui, soucieux.

« Pourquoi toi Bonafoux tu ne volerais pas... » Certes ce raisonnement ne manquait pas d'être judicieux, mais il n'en laissait pas moins mon homme fort en peine sur la terre ferme.

« Mets-tu des ailes... » Voilà qui n'était guère compliqué, mais l'embaras était de confectionner ces fameuses ailes. En quoi seraient-elles? Quelle forme auraient-elles? Elles s'ouvriraient et se fermentaient de quelle façon?

Le pauvre Bonafoux passa des jours et des nuits en recherches inutiles.

Vainement, plusieurs fois, monté sur le petit mur de son jardin, deux grands carrés de carton accrochés aux épaulettes et manœuvrés au moyen de ficelles, il tenta de prendre son essor. Mais il ne se découragea pas. Jamais, un seul instant, il ne lui vint à la pensée que son projet était chimérique.

Un matin, en s'éveillant, il eut une subite inspiration:

— Les ailes, c'est de la blague, dit-il en se frappant le front; mais je remarque que, puisqu'un cerf-volant s'élève dans les airs, si je me fixais à chaque main et à chaque pied un cerf-volant et que je tirasse quelques brassées, je m'élèverais aussi.

Il s'habilla à la hâte, courut dans son atelier et se mit à l'œuvre.

Il découpa quatre morceaux de toile, cloua sur un léger châssis en forme de cœur chacun de ces morceaux,

de Cajarc et des nombreuses communes voisines.

Un excellent orchestre rehaussera l'éclat de ces fêtes.

Selon la vieille tradition, l'accueil le plus sympathique sera réservé aux étrangers.

Figeac

A la gare. — M. Lascombes, agent commercial de la Compagnie d'Orléans à Figeac, est nommé en la même qualité à Périgueux. M. Lascombes est remplacé par M. Dufau, contrôleur à Montluçon.

Libre-Pensée. — La réunion mensuelle de la société de libre-pensée l'Emancipation figeacoise aura lieu jeudi 31 janvier à huit heures du soir, dans la salle ordinaire des séances. Présence indispensable.

Tribunal correctionnel. — Audience du 26 janvier.

Gustave-Jules Boutan, 43 ans, pêcheur, sans domicile fixe, de Poissy, près Paris, huit jours de prison pour vagabondage.

Le tribunal prononce ensuite une condamnation à 25 fr. d'amende pour délit de chasse sans permis.

Lacapelle-Marival

Feu de cheminée. — Samedi dernier un feu de cheminée s'est déclaré au café du Commerce, tenu par Mme Dô. Au premier appel quelques voisins se sont rendus sur les lieux et ont pu circonscire ce commencement d'incendie.

Tout se borne à des dégâts purement matériels qui sont couverts par une compagnie d'assurance.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Nomination dans la magistrature. — Notre jeune compatriote, M. Georges Linol, étudiant en droit à Paris, vient d'être attaché au Parquet général de la Seine. Toutes nos félicitations.

Classe de 1905. — Les tableaux de recensement (classe 1906) de la commune de Gourdon sont clos.

Le nombre des jeunes gens inscrits est sensiblement supérieur à celui des années précédentes. Il s'élève à quarante-cinq.

Chasse. — Malgré la pénurie du gibier constatée en 1906, d'une façon générale, et peut-être plus particulièrement dans l'arrondissement de Gourdon, à cause de la sécheresse de l'été dernier, le nombre des permis de chasse a été supérieur de 57 à celui de 1905 (719 contre 662).

Gramat

Accident. — Samedi à 2 heures du soir M. Bergounioux, boulanger, rue Saint-Pierre, chargeait du pain sur sa voiture pour aller dans les communes voisines, lorsque le cheval effrayé partit à fond de train, les guides entre les jambes et le garçon boulanger sur la voiture. Il était à craindre des accidents, lorsqu'un courageux citoyen qui n'en est pas à son coup d'essai, M. Descamps Adrien, horloger à Gramat, se jeta courageusement à la tête du cheval et après avoir été entraîné pendant une trentaine de mètres, fut renversé en même temps que cheval et voiture. M. Descamps se releva sans aucun mal, mais il n'en était pas de même du garçon boulanger qui fut blessé assez grièvement à la jambe.

Nous félicitons chaudement le sympathique sauveur dont le courage mérite certes une récompense.

Souillac

Commencement d'asphyxie. — Sa, medi matin, François C..., ouvrier boulanger, âgé de 17 ans, habitant rue de Juillet, s'était endormi sur son pétrin, ayant à côté de lui une chaudière chauffée avec du charbon.

Son sommeil se prolongea plus que d'habitude, son père voulut le réveiller mais ce fut en vain.

L'asphyxie avait commencé son œuvre. Transporté immédiatement dans une pièce voisine, il put, grâce aux soins qu'on lui administra, reprendre ses sens.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Bonne Tante Claire

Dis donc, c'est drôle comme ça change de la vie à la mort?

Tu brèles dans l'endroit réservé aux vieilles dévotes, tandis que sur terre, aujourd'hui vingt-quatre janvier, il fait un vent et un froid capables de pétrifier les givres qui peuvent exister sur la barbe d'un capucin étudiant les prédictions du prochain carême!

Parlons sérieusement.

Ta lettre à laquelle je réponds, n'a pas eu le don de faire plaisir au public fumelois dans ce qu'il a de plus intellectuel; en revanche il n'en a pas été étonné.

Pense donc! Ce public dans lequel se recrutent les meilleurs éléments du comité, a, comme tu l'aurais dit vulgairement, du pain sur la planche.

Nous n'avons jamais connu, ça nous!

L'impôt sur la rente

M. Massabuau qui doit questionner le ministre des finances sur l'impôt sur la rente, a déclaré à un rédacteur de l'Agence Fournier qu'il rappellera au ministre que les garanties contre toute retenue furent assurées aux porteurs de rentes à différentes fois et que les conversions, les emprunts furent acceptés à cette condition seulement.

Télégrammes reçus aujourd'hui:

Paris 29 janvier 2 h. 40 s.

Au Maroc

Les troupes marocaines ont repris la poursuite contre Raïssouli.

La catastrophe de Reden

Une dernière dépêche de Reden prétend que 180 cadavres ont été remontés; une autre dépêche prétend que de nouveaux éboulements ont bloqué 400 mineurs et sauveteurs.

L'incendie rend le sauvetage impossible.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Villesègue

Comité radical et radical-socialiste. — Dimanche les délégués de notre commune se sont réunis pour organiser définitivement le Comité radical et radical-socialiste. 120 citoyens avaient répondu à l'appel des organisateurs.

M. Garrigou, notre dévoué instituteur, exposa à l'assemblée le but de la réunion et indiqua le rôle important du Comité.

Dans toutes les communes de l'arrondissement l'union la plus étroite est faite entre les délégués. Villesègue ne pouva pas rester isolée, d'autant plus que cette commune compte de nombreux et d'actifs républicains sincères.

M. Garrigou dit ensuite les bienfaits que le peuple a retirés de la République et a terminé son excellente allocution par un appel chaleureux en faveur de l'organisation.

De vifs applaudissements ont accueilli les belles paroles de M. Garrigou, et immédiatement après les citoyens présents, adhérents au Comité communal radical et radical-socialiste ont procédé à l'élection du bureau du Comité.

Ont été élus: Président d'honneur: M. Bouscat, maire de Villesègue.

Président: M. Bories Antoine, propriétaire.

Vice-président: M. Lasbouygues Léonce.

Secrétaire: M. Gayet Clément.

Treasorier: M. Garrigou Louis.

Avant que la séance ne soit levée, M. Gayet, secrétaire du Comité donne lecture à l'assemblée des deux vœux suivants dont il demande le vote:

Les électeurs radicaux et radical-socialistes de Villesègue réunis à la séance de formation d'un comité radical et radical-socialiste dans cette commune prennent l'engagement envers le comité central de l'arrondissement de faire triompher dans la commune les idées démocratiques sociales et laïques et adressent au sympathique citoyen M. Darquier, maire de Cahors président du comité central l'assurance de leur dévouement absolu.

Le comité radical et radical-socialiste de Villesègue adresse au gouvernement ses plus sincères félicitations pour son attitude au sujet des lois de séparation et l'invite à persévérer dans cette voie.

Il espère que le gouvernement fera aboutir les lois pendantes devant le parlement, notamment l'abrogation de la loi Falloux et celles sur les retraites ouvrières et de l'impôt sur le revenu.

Le comité profondément imbu de l'idée républicaine décide à faire triompher les idées d'avant-garde en donnant son ferme appui aux écoles laïques de la commune, prie M. le Préfet d'être l'interprète de ses sentiments de sympathie auprès du gouvernement et assure en même temps M. le Préfet du Lot de tout son dévouement le plus absolu.

Ces deux vœux sont votés à l'unanimité.

Et la séance est levée au milieu du plus vif enthousiasme des citoyens présents.

Arrondissement de Figeac

Montrun

Fête patronale. — La commune de Montrun célébrera sa fête patronale, cette année, les samedi, dimanche et lundi 2, 3 et 4 février. Comme les années précédentes, nos jeunes gens sont tout disposés à faire dignement les choses, désireux avant tout d'être agréables à leurs nombreux visiteurs que leur assurent la proximité de la gare et aussi

Bibliographie

L'événement de la semaine a été sans contredit le terrible cataclysme qui a bouleversé la Jamaïque et laissé, sans abri, quatre-vingt-dix mille personnes. Tous ceux qui se sont passionnés pour les nouvelles qui nous sont parvenues sur le sinistre, trouveront avec un vif intérêt dans le numéro du *Monde illustré*, de nombreuses vues de Kingston, la capitale de l'île, une station d'hiver fort suivie et où la saison venait de commencer de la façon la plus brillante Kingston où tout n'est que ruine aujourd'hui.

A voir en outre dans le même numéro, la série d'illustrations relatives à la *Manifestation du 20 janvier*, qui a mis sur pied toute la force armée, et d'intéressantes variétés illustrées, telles que *La Renaissance de la dentelle en Bretagne*, etc., etc.

Les *Annales* viennent d'inaugurer par une fête, où se pressait tout Paris, leur nouvel hôtel et l'Université des jeunes filles, fondée par Mme Adolphe Brisson. Le numéro de cette semaine donne la physiologie de cette journée brillante. Il renferme, en outre, des articles d'un haut intérêt : piquants souvenirs de Ludovic Halévy sur l'Opéra ; étude d'Emile Faguet sur le romancier italien Pezzarolo, en ce moment notre hôte, et de Pezzarolo, lui-même, des impressions curieuses sur les Parisiens et les Parisiennes ; des notes de voyage de René Bazin, des chroniques d'actualité de A. de Caillavet, Mignel Zamacoï, Edmond Haracourt, etc., et d'étourdissants croquis de Sem : *A Travers les Cabarets*.

Partout : 25 centimes. Abonnements : 10 fr. par an ; 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Librairie HACHETTE et C^e, 79, boul. St-Germain, Paris.

HISTOIRE DE FRANCE

depuis les Origines jusqu'à la Révolution
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
M. ERNEST LAVISSE

Mise en vente du 46^e fascicule Tome VII, (2^e partie)

LOUIS XIV. LE GOUVERNEMENT DE L'INTELLIGENCE

L'Administration Intellectuelle
Les Lettres — Les Arts (1643-1685)
par M. E. LAVISSE
De l'Académie française, professeur à l'Université de Paris.

Prix du fascicule : 1 fr. 50
Le 46^e fascicule de l'histoire de France, publiée sous la direction de M. Lavis, à la librairie Hachette, paraît aujourd'hui.

Ce fascicule, rédigé par M. Lavis, est intitulé *Louis XIV, Le Gouvernement de l'Intelligence*. C'est, en cent pages, le Siècle de Louis XIV exposé et jugé par un historien, les Lettres et les Arts, Bossuet, Molière, La Fontaine, Racine, Boileau, Le Louvre, Versailles, considérés comme des témoignages sur la plus célèbre époque de l'ancienne France.

Les œuvres complètes d'Alfred de Musset à 60 centimes le volume.

« Les songes d'Auguste » suivi de *Charles Quint, Vision*, de quelques-unes des plus célèbres poésies d'ALFRED DE MUSSET, paraît aujourd'hui dans les *Éditions Parisiennes*.

Nul doute que ce nouveau chef-d'œuvre, fort bien illustré, n'obtienne le succès éclatant qu'ont rencontré les autres volumes du Maître dans cette si coquette et si commode édition dont l'extraordinaire bon marché défie toutes les concurrences.

Chemin de fer d'Orléans

FÊTES DU CARNAVAL 1907

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes du Carnaval 1907, les billets Aller et Retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 9 au Mardi-gras 12 Février inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Mercredi des Cendres 13 Février.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Figeac, Neussargues, Garabit, Toulouse, Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Croisette (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Bordeaux-Bastide, Libourne, Contrats, Périgueux, Brive, Saint-Denis-près-Martel, gerac, Le Buisson, Laval-de-Cère, Vic-sur-Cère, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Croisette, Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Castres (Tarn), St-Sulpice (Tarn), ban, Agen, Bordeaux-Saint-Jean.

1^{re} classe : 90 fr. — 2^e classe : 65 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 70).
Albums de photographies : *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 15) ; *Touraine, Bretagne Auvérignaise*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 30).
Cartes postales illustrées : *La Touraine et ses Châteaux*. 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 20)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AUX PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — L'AUD. — LA TOURAINNE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUBERGUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 15)

De Paris à Tours.
De Tours à Nantes.
De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.
De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.
D'Angoulême à Bordeaux.
De Tours à Vierzon.
De Tours à Montluçon.
De Limoges à Agen.
De Limoges à Montauban.
D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{re} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à

Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie séance tenante et à toutes les autres gares et stations du réseau d'Orléans poevu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comportant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Prix des billets : 1^{re} cl. 164 fr. 50 ; 2^e cl. 123 fr.

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Laruns-Eaux-Bonnes, Pau, Puyôo-Bayonne-Dax, ou Puyôo-Dax, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Prix des billets : 1^{re} cl. 163 fr. 50 ; 2^e cl. 122 fr. 50

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (1), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Prix des billets : 1^{re} cl. 164 fr. 50 ; 2^e cl. 123 fr.

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyôo-Pau ou Puyôo-Pau, Laruns-Eaux-Bonnes, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (1), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ), avec faculté de prolongation.

(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Carcassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1^{re} classe et de 9 fr. en 2^e classe.

Les billets de parcours additionnel ci-dessus peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, ou même temps que le billet-circulaire, soit à Toulouse-Matabiau, au moment du passage dans cette gare.

Ces billets additionnels d'augmentent pas la durée de validité du billet-circulaire auquel ils viennent se souder.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

Le propriétaire gérant : A. COUËSLANT



Bébé est enrhumé ; il va se coucher emportant lui-même sa boîte de **OUATE THERMOGÈNE** dont, tout à l'heure, la maman lui appliquera une feuille sur la poitrine ; demain Bébé ne toussera plus. Combien nous sommes loin de ces vilains emplâtres, de ces sinapismes, de cette teinture d'iode, effroi des enfants, voire même des grandes personnes ! Un morceau de cette ouate merveilleuse et plus de **Douleurs**, fini le **Rhume**, envolé le **Mal de gorge**, enrayée la **Coqueluche** et l'**Angine** !

En vente : CAHORS : GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE, et dans toutes Pharmacies, 1,50 la Boîte avec notice.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

On demande

des Inspecteurs, app. fixes, com., sans caution ni apport. Ecrire avec référ. Grande Mutuelle Populaire, 37, Cours Intendance, Bordeaux.

Grande Pharmacie

DE LA CROIX-ROUGE
BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉÂTRE

CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix
Fournisseurs : POULENC, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR : Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe.
Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE
Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés
Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE
BANDAGES - BAS A VARICES
DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

FONDÉ EN 1879

L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien bureau de coupures de journaux
14, Rue Drouot, 14
PARIS

Il est déposé par jour, 10.000 journaux ou revues du monde entier ;

publie l'Argus des Revues, mensuel

édite l'Argus de l'OFFICIEL

contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.
L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.
Adresse télégraphique : ACHAMBRE-PARIS
Adresse téléphonique : 102-62
Bureau au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (1^{er})

(SERVICE D'HIVER 1906-1907)

| De Paris à Toulouse par Cahors | | | | De Toulouse à Paris par Cahors | | | | De Cahors à Libos | | | | | | | | | |
|--|-----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------|-----------------------|--|-----------------------|--|-----------------------|--|-----------------------|--|-----------------------|--|-----------------------|--------|--------|
| 17 | | 5 (1) | | 121 | | 23 (3) | | 35 | | 1125 | | | | | | | |
| DIRECT | | EXPRESS | | RAPIDE | | EXPRESS | | DIRECT | | OMNIBUS | | | | | | | |
| 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 4 ^e class. | 1 ^{re} class. | 2 ^e class. | 1 ^{re} class. | 2 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 4 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 4 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 4 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 4 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 4 ^e class. | | |
| PARIS (Orsay) dép. | 2 56s. | 10 17 | 7 9 s. | 8 47 | 10 56s. | 1 | s. | TOULOUSE...d. | 1 | s. | 2 43s. | 3 18s. | 5 45s. | 8 55s. | 11 37 s. | 9 16 m | 5 45 m |
| PARIS (Aust.) dép. | 3 11 | 10 26 | 7 9 | 8 56 s. | 11 9 | 1 49 | 3 37 | MONTAUBAN d. | 1 49 | 3 37 | 4 32 | 7 55 | 9 44 | 12 28 m | 10 53 | 7 20 | |
| LIMOGES (arrivé) | 1 54 | 4 20 m | 12 54 m | 2 59 | 9 29 | — | 4 1 | Causade...d. | — | — | 5 20 | 8 36 | 10 6 | — | 11 33 | 8 1 | |
| LIMOGES (départ) | 3 19 | 4 35 | 1 | 2 59 | 9 29 | — | — | Liabenque...d. | — | — | 6 9 | 9 17 | — | — | 12 13s. | 8 43 | |
| BRIVE (arrivé) | 6 23 | 6 28 | 2 28 | 4 34 | 12 23 | — | — | Cieureac...d. | — | — | 6 19 | 9 26 | — | — | 12 22 | 8 52 | |
| BRIVE (départ) | 6 45 | 7 | 2 41 | 4 50 | 1 12 | — | — | Sept-Ponts...d. | — | — | 6 33 | 9 38 | — | — | 12 34 | 9 4 | |
| Gignac-Cressensac. | 7 21 | — | — | — | 1 47 | — | — | CAHORS...d. | 2 45 | 4 38 | 6 42 | 9 46s. | 10 43 | 1 24 | 12 42 | 9 12 | |
| SOULLAC (arr.) | 7 40 | 7 38 | — | 5 25 | 2 6 | — | — | Espère...d. | 2 49 | 4 50 | 7 6 | 6 11 | 10 47 | 1 28 | — | 9 29 | |
| SOULLAC (départ) | 7 45 | 7 40 | — | 5 28 | 2 10 | — | — | St-Denis-Catus...d. | — | — | 7 19 | 6 25 | — | — | — | 9 41 | |
| CAZOULÈS...d. | 7 53 | — | — | — | 2 18 | — | — | Thédirac-Peyril...d. | — | — | 7 47 | 6 41 | — | — | — | 9 54 | |
| Lamothe-Fénelon...d. | 8 9 | — | — | — | 2 34 | — | — | Dégagnac...d. | — | — | 7 56 | 6 50 | — | — | — | 10 16 | |
| Nozac...d. | 8 19 | — | — | — | 2 44 | — | — | Saint-Clair...d. | — | — | 8 6 | 6 59 | — | — | — | 10 25 | |
| GOURDON...d. | 8 31 | 8 8 | — | 5 53 | 2 56 | — | — | GOURDON...d. | — | — | 8 21 | 7 16 | 11 27 | — | — | 10 38 | |
| Saint-Clair...d. | 8 40 | — | — | — | 3 5 | — | — | Nozac...d. | — | — | 8 30 | 7 25 | — | — | — | 10 46 | |
| Dégagnac...d. | 8 51 | — | — | — | 3 16 | — | — | Lamothe-Fénelon...d. | — | — | 8 39 | 7 35 | — | — | — | 10 55 | |
| Thédirac-Peyrilles...d. | 9 2 | — | — | — | 3 27 | — | — | CAZOULÈS...d. | — | — | 8 53 | 7 50 | — | — | — | 11 8 | |
| Saint-Denis-Catus...d. | 9 13 | — | — | — | 3 38 | — | — | SOULLAC (a.) | 3 47 | 5 33 | 9 1 | 7 53 | 11 43 | — | — | 11 15 | |
| Espère...d. | 9 22 | — | — | — | 3 47 | — | — | SOULLAC (d.) | 3 48 | 5 38 | 9 7 | 8 7 | 11 50 | — | — | 11 19 | |
| CAHORS (arrivé) | 9 32 | 8 47 | 4 11 | 6 29 | 3 57 | — | — | Gignac-Cressensac. | — | — | 9 36 | 8 40 | — | — | — | 11 44 | |
| CAHORS (départ) | 9 41 | 8 53 | 4 15 | 6 41 | 4 7 | — | — | BRIVE...d. | — | — | 10 7 | 9 11 | 12 25m. | 2 59 | — | 12 12 | |
| Sept-Ponts...d. | 9 51 | — | — | — | 4 18 | — | — | BRIVE...a. | — | — | 4 23 | 6 33 | 10 7 | — | — | 12 42 | |
| Cieureac...d. | 10 5 | — | — | — | 4 34 | — | — | PARIS (A.) arr. | 11 51 m. | 4 15 m. | — | — | — | — | — | 10 7 | |
| Liabenque...d. | 10 12 | — | — | — | 4 42 | — | — | PARIS (O.) arr. | 11 59 | 4 24 | — | — | — | — | — | 10 16 | |
| Causade...d. | 10 45 | 9 35 | — | 7 18 | 5 17 | — | — | | | | | | | | | | |
| MONTAUBAN arr. | 11 19 | 10 2 | 5 15 | 7 44 | 5 54 | — | — | | | | | | | | | | |
| TOULOUSE...arr. | 12 13 | 10 49s. | 6 5 | 8 38 | 7 51 | — | — | | | | | | | | | | |

||
||
||